

*Discours prononcé par l'Honorable Docteur Réaume le 26 mars,
1914, au cours d'un débat à la Chambre Législative
d'Ontario sur la question des écoles bilingues.*

On s'est beaucoup occupé de cette question pendant plusieurs années. Elle a été discutée dans les journaux, sur la plateforme publique et sur le parquet de cette Chambre. Je me rappelle même l'avoir entendue discuter lorsque j'étais petit garçon, mais je crois que la question n'a jamais été aussi près d'une solution que je la vois ce soir et cela se doit seulement à la croissance d'une entente mutuelle.

Quelques années après que ce gouvernement vint au pouvoir, on nous dit que l'enseignement des jeunes gens de cette Province était loin d'être ce qu'il devrait être, qu'en certain quartiers l'anglais était entièrement négligé, tandis que dans d'autres on enseignait bien un peu, mais pas suffisamment pour permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance utile de la langue. Vous savez que le vénérable chef qui préside aux destinées de cette Province, peut, dans une question de ce genre, être lent à agir, préférant prendre le temps nécessaire pour l'examiner à fond. Il ordonna une enquête aussi complète qu'elle pût l'être et aussitôt qu'il eût des données certaines, il prit sa décision, la décision qu'il annonça sur le parquet de la Chambre et qui reçut l'approbation de tous les honorables membres présents; même les députés Canadiens-Français de l'opposition parurent satisfaits des réponses qu'ils reçurent du Premier Ministre, à toutes leurs questions. Vous vous rappelerez de la résolution à laquelle je réfère.

Conformément à la politique exprimée par cette résolution, un règlement fut passé, le règlement numéro "dix-sept." C'est bien possible qu'il n'était pas parfait. Cette politique était dans son enfance. En effet il s'agissait de l'établir. En regardant dans le passé nous découvrîmes ce qui se faisait depuis bien des années sans attirer l'attention du gouvernement. Les règlements qu'on supposait être en force n'étaient pas suivis. Nous avons résolu que la question serait étudiée, qu'on en viendrait à une décision, qu'un règlement serait passé qui serait juste et que la loi serait enfin observée.